

Comité social d'administration des services déconcentrés

du 30 juin 2026

Madame la Secrétaire générale,

Nous avons été informés du choix de ne pas réunir la Formation spécialisée du Comité social d'administration des services déconcentrés, initialement prévue le 23 juin dernier.

Plus largement, nous constatons que le CSA des services déconcentrés ne s'est réuni qu'une seule fois depuis le début de l'année 2024.

Cette situation nous interroge sur la place réellement accordée à cette instance, pourtant créée pour porter le dialogue social sur les enjeux communs aux DRAAF, DRIAAC et DAAF.

Les agents des services déconcentrés exercent leurs missions dans un environnement profondément transversal. C'est une richesse, mais cette transversalité a aussi pour conséquence de rendre leurs missions parfois moins visibles, car elles se situent à l'interface de plusieurs politiques publiques. C'est précisément pour cette raison qu'un espace ministériel dédié est indispensable, afin d'échanger sur leurs conditions de travail, l'évolution de leurs missions et les orientations qui les concernent.

Au cours de cette mandature, les élus du CSA SD ont d'ailleurs constitué un véritable vivier d'expertise. Ils ont largement contribué aux travaux ministériels sur des dossiers majeurs comme les SIVEP et le Brexit, les politiques forestières, les crises sanitaires ou encore les restructurations des services.

Pourtant, les sujets qui relèvent pleinement du CSA SD restent nombreux :

- la médecine de prévention et la santé au travail ;
- les opérations de rénovation et de restructuration des cités administratives, ainsi que les échanges conduits avec le ministère de l'Intérieur ;
- la gestion des cités administratives, les relations avec les différents opérateurs et leurs conséquences budgétaires pour les responsables de BOP ;
- le bilan du fonctionnement du dispositif MISA et la coordination des contrôles des SD ainsi que des unités territoriales de FranceAgriMer ;
- les problématiques spécifiques des DAAF ultramarines ;
- les risques psychosociaux et les situations de souffrance au travail, notamment celle de la MIREX de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes ;
- les politiques de mobilité durable et le renouvellement des flottes automobiles ;
- l'harmonisation des règlements intérieurs des services déconcentrés.



Cette nécessité est aujourd'hui encore renforcée par la disparition des CRIC. Malgré leurs limites, ces instances permettaient un dialogue direct entre les responsables de programme et les représentants des personnels sur les enjeux budgétaires, organisationnels et les difficultés rencontrées dans les services. À ce jour, aucun dispositif n'est venu combler ce vide.

L'absence de réunions du CSA SD, conjuguée à la disparition des CRIC, contribue ainsi à éloigner les services déconcentrés des lieux où se construisent les décisions ministérielles.

Nous souhaiterions donc connaître les intentions du ministère.

- Quelles sont les raisons de l'absence de réunion du CSA SD et de sa Formation spécialisée ?
- La Formation spécialisée sera-t-elle réunie avant la fin de cette mandature ?
- Quelle articulation le ministère envisage-t-il entre les CSA de réseau, les CSA locaux et le CSA SD lors de la prochaine mandature ?

Enfin, entend-il renforcer le rôle du CSA SD afin qu'il devienne pleinement l'instance ministérielle de référence pour le dialogue social des services déconcentrés ?

Pour **FO Agriculture**, le CSA SD ne peut pas rester une instance de principe. Il doit devenir un véritable lieu d'écoute, de concertation et de construction des politiques qui concernent les agents des territoires, qu'il s'agisse des questions budgétaires, immobilières, organisationnelles ou stratégiques.

FO Agriculture réaffirme son attachement à un dialogue social exigeant, régulier et pleinement adapté aux réalités des services déconcentrés.

Merci de votre attention.